

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	18 fr.
Six mois	9
Trois mois	4 50
Poste	
Un an	20 fr.
Six mois	10
Trois mois	5

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les Libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : M. Jean DASSY

INSERTIONS

Annonces, la ligne....	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.
Un trimestre commencé sera dû.

Voir les Dernières Nouvelles à la fin de la 3^e page.

SAUMUR, 25 JANVIER

Trop bon apôtre

Tout le monde connaît l'idée de M. Le Hérisse de vouloir faire maison nette dans le Parlement, ce qui, à franchement parler, ne serait pas du luxe. Seulement, ce que tout le monde ne connaît pas, c'est le vrai motif de ce dernier soupir d'une popularité agonisante.

M. Le Hérisse n'a pas grand mérite à s'offrir lui-même en holocauste; absolument flambé dans sa circonscription de Rennes, il ne déplairait pas à son âme généreuse d'entraîner les autres avec lui.

Le sacrifice d'une législation ne suffit pas à l'indignation de M. Le Hérisse, il lui en faut au moins deux, et c'est cet excès de rigorisme qui demande une explication.

L'ex - Eliacin du boulangisme aura pour concurrent aux prochaines élections M. Pinault, richissime tanneur de Rennes, qui, ayant échoué en 1889, ne fit point partie de la Chambre actuelle après avoir été député de 1876 à 1889.

Or, il faut vous dire que la bande Le Bastard, dont Le Hérisse, *pars magna fuit*, a voué au père Pinault une de ces haines auprès desquelles la *vendetta* corse n'est que de la camelote.

Ah! je suis nettoyé au savon noir! Eh bien, toi, tu seras nettoyé à la potasse.

Ni toi ni moi, n'importe qui, mais pas Pinault, dit Le Hérisse.

« Mais c'est mourir deux fois que souffrir tes atteintes. »

Sans songer une minute à comparer M. Pinault, un charmant homme au fond, avec un âne, pas plus d'ailleurs que son adversaire avec un lion.

Véritable caméléon, M. Le Hérisse cherche en vain dans la gamme des couleurs une nuance sous laquelle on ne l'ait pas encore vu.

Beaucoup de Saumurois ont connu à l'École, il y a une douzaine d'années, ce bon gros garçon, réactionnaire à tous crins, et n'apprirent pas sans étonnement qu'il se présentait dans son arrondissement natal, à Fougères, contre un de ses amis, le comte de la Villegontier, comme candidat républicain.

Mais une autre surprise les attendait encore et ils le virent prendre du galon dans le boulangisme, où il joua les jeunes premiers rôles, dont nous n'avons pas à nous occuper ici.

Quand le général Boulanger fut fini, il lui tourna simplement les talons, d'aucuns disent le lâcha carrément, et reprit un bain opportuniste, au milieu de cette majorité qu'il ne demande aujourd'hui qu'à envoyer promener, dans la crainte qu'on ne l'envoie plus, lui, s'asseoir.

M. Le Hérisse est vraiment trop bon de se donner tant de mal, pour une besogne dont les électeurs se chargeront bien tout seuls, il ne sera pas le dernier à s'en apercevoir.

JEAN DASSY.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

La discussion du budget de la guerre a continué hier.

Rien de saillant dans le débat. Aucune vue d'ensemble sur notre situation militaire, mais simplement quelques petites critiques sur des points de détails.

M. Le Hérisse présente des observations sur le 18^e chapitre (solde de la cavalerie). Il y a des mesures à prendre pour rendre à la cavalerie et à son corps d'officiers l'effectif qu'elle comporte.

M. le ministre de la guerre répond qu'il fera l'étude des questions portées à la tribune par M. Le Hérisse.

M. Le Hérisse combat l'idée qui consisterait à établir des petits ateliers régimentaires.

M. le ministre de la guerre dit qu'il y a intérêt à poursuivre l'expérience de la division du travail.

M. le baron Demarçay estime qu'une réforme est nécessaire pour assurer la remonte de notre cavalerie en cas de mobilisation.

M. Le Provost de Launay, sur le chapitre 33 (dépenses secrètes), rappelle qu'on a appris avec étonnement qu'à un moment donné, un conseil des ministres avait cru pouvoir décider qu'une partie des fonds secrets du ministère de la guerre serait employée à aider des ministres à sauver leur portefeuille.

Il n'y a à cet état de choses qu'un remède possible pour l'avenir. Ce remède on le discutera demain. Il est à espérer que l'abus que l'orateur signale ne se renouvellera pas.

On vote les derniers chapitres du budget de la guerre.

INFORMATIONS

LA RESTITUTION

Le groupe d'études de la Chambre a entendu M. Gerville-Réache, qui a soutenu sa proposition de loi tendant à assurer le recouvrement des sommes détournées au préjudice de la Compagnie de Panama.

Cette proposition a été adoptée par la majorité du groupe, qui l'a signée.

D'autre part, M. Le Senne déposera un amendement à la loi de finances, sur la perception des amendes à recouvrer sur les condamnés du procès de Panama.

Il demandera que, par exception aux dispositions du Code pénal, ces amendes soient versées au profit des porteurs du Panama.

UN AMENDEMENT

Un certain nombre de députés de droite ont déposé l'amendement suivant :

« Les dispositions portées au décret du 13 juillet 1849 sont remises en vigueur. En conséquence, il sera rendu compte, devant une commission spéciale de onze membres nommés par la Chambre et devant une commission spéciale de neuf membres désignés par le Sénat, de l'emploi des crédits ouverts pour les dépenses de sûreté générale. »

LA TAXE DES OPÉRATIONS DE BOURSE

La Commission du budget a entendu hier le

syndicat des agents de change, au sujet du projet frappant d'une taxe les opérations de Bourse.

Les délégués ont déclaré ne pas combattre la loi, à la condition que la taxe soit faible.

LE DAHOMEY

On télégraphie de Montpellier que trente hommes des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e régiment du génie, sous la conduite d'un sous-officier et de deux caporaux, sont partis avant-hier à destination du Dahomey, où ils organiseront un service télégraphique.

L'ESCADRE DE LA MÉDITERRANÉE

L'escadre active d'évolutions de la Méditerranée, forte de deux divisions, commandées par le vice-amiral Vignes, commandant en chef, et le contre-amiral Dorlodot des Essarts, a appareillé hier matin pour se rendre au golfe de Juan à Villefranche. Elle ira de là à Nice afin de rehausser par sa présence l'éclat des fêtes qui y seront données.

POSE D'UN CÂBLE TÉLÉGRAPHIQUE SOUS-MARIN

Ce matin, mercredi, a été commencée, à Marseille, la pose du câble télégraphique sous-marin qui reliera cette dernière ville à Tunis. Ce câble, le deuxième fabriqué en France, a été confectionné à Saint-Tropez. Commencé le 15 octobre de l'année dernière, il a été achevé le 3 janvier 1893. Les travaux ont occupé deux cent cinquante ouvriers par jour. Il mesure 1,458 kilomètres.

EGYPTE. — Londres, 24 janvier. — Lord Cromer a reçu l'ordre d'informer le Khédive que l'augmentation des troupes était nécessaire pour la sauvegarde des Européens.

Les troupes allant aux Indes seraient aussi débarquées en Égypte en cas de nécessité.

NOUVELLES MILITAIRES

Comité technique de la cavalerie

M. le général de division de Jessé, commandant la 3^e division de cavalerie et les subdivisions de région de Sens, de Fontainebleau, de Melun et de Coulommiers, membre du comité technique de la cavalerie, est nommé, tout en conservant son commandement actuel, président, en 1893, dudit comité, en remplacement de M. le général de division Loizillon, nommé ministre de la guerre.

M. le général de division baron de Cointet, commandant la 2^e division de cavalerie, est nommé, tout en conservant son commandement actuel, membre du comité technique de la cavalerie, en remplacement de M. le général de division Baillod, commandant la 1^{re} division de cavalerie, récemment nommé membre de la commission mixte des travaux publics.

M. le général de division Jacquemin, inspecteur général du 6^e arrondissement d'inspection permanente de cavalerie, est nommé, tout en conservant ses fonctions actuelles, membre du comité technique de la cavalerie, en remplacement de M. le général de Jessé.

Les manœuvres en 1893

Dans sa dernière séance, le Conseil supérieur de la guerre a, sur la proposition du général de Miribel, définitivement arrêté le programme des manœuvres d'automne pour l'an 1893. Il n'y aura point, pour l'armée active, de grandes manœuvres proprement dites, sauf dans les 2^e et 3^e corps d'armée. Les troupes des 5^e, 6^e, 7^e, 9^e, 13^e, 14^e et 17^e corps d'armée feront des manœuvres de brigade dont la durée n'excédera pas huit jours; dans les 14^e et 15^e corps d'armée, les troupes affectées à la défense des Alpes cantonneront pendant trois mois et se livreront aux exercices accoutumés de marche et de combat.

Dans les autres corps d'armée, à savoir les 1^{er}, 4^e, 8^e, 10^e, 11^e, 12^e et 18^e, les troupes de l'armée active exécuteront, durant l'été et l'automne, des manœuvres de garnison d'une durée de deux à cinq jours.

Par contre, trente-six régiments de réserve seront constitués, à raison de deux par corps d'armée, et ces régiments manœuvreront du 1^{er} au 20 septembre.

Les 2^e et 3^e corps d'armée, complétés à l'aide de leurs régiments de réserve et de batteries d'artillerie empruntées aux 1^{er} et 4^e corps d'armée, manœuvreront l'un contre l'autre, sous la haute direction du général Billot, membre du Conseil supérieur de la guerre. Les deux corps d'armée sont sous les ordres du général Hervé et du général du Guiny. Les opérations auront lieu entre Compiègne et Vernon.

Telles sont les dispositions essentielles du programme arrêté par le Conseil supérieur de la guerre; il est bien probable que le général Loizillon n'y apportera point de modification essentielle.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Du 25 janvier 1893

Observations de M. DAVY

Opticien, place de la Bilange, 25

SAUMUR.

Heures.	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		+ 5°
Ce matin, à 8 h.		+ 4°
Midi,	765 ^{m/m}	+ 6°
Hausse	« ^{m/m}	
Baisse	« ^{m/m}	
Température minima de la nuit		+ 4°

LE DÉFICIT

Notre confrère du *Courrier de Saumur* a mal interprété nos critiques sur l'ancienne administration municipale. Le Receveur municipal n'est pas en cause, et, s'il y était, ce n'est pas le mot déficit qui serait applicable en l'espèce.

Ce qui est bien avéré, c'est que la Ville doit en ce moment 100,000 francs qu'elle ne peut payer qu'en contractant un emprunt, donc elle a dépensé trop.

Quand un particulier a dépassé ses revenus d'un tiers, il est en déficit et doit aviser à le

comblent par une économie ou un emprunt. Quant au receveur, pas plus que le comptable d'un commerçant en faillite ou en liquidation, il ne peut être mis en cause et nous ne l'avons d'ailleurs jamais fait.

La température

Nous jouissons heureusement d'une température relativement douce, après les froids rigoureux que nous venons de traverser ; c'est ce qui a permis à l'énorme quantité de neige, qui était tombée, de fondre lentement. Il faut s'en féliciter au point de vue de la propreté de nos rues, qui ne sont déjà pas trop belles, et encore plus pour la campagne, à laquelle un dégel trop précipité, surtout avec reprise brusque de froid, aurait pu être très préjudiciable.

D'après les prévisions météorologiques, le temps doux va continuer.

DONS

Le Cercle du Commerce a voté hier soir une somme de 200 fr. pour les pauvres de la ville : 100 fr. à chacun des deux Bureaux de bienfaisance.

Dépôt de Remonte d'Angers

Le Comité dudit dépôt se trouvera : à Longué, le vendredi 10 février, à 4 h. 1/4 du soir ; à Doué-la-Fontaine, le samedi 11 février, à 4 heures 3/4 du soir.

Il sera procédé aux achats de chevaux ci-après :

Chevaux de carrière, de tête, de toutes armes, de réserve, de ligne, de légère, de trait, de trait léger, de 4 à 8 ans, et de préférence de robe sombre.

Les chevaux de trait devront être puissants, étoffés et pas trop lourds.

Les tournées étant plus particulièrement réservées aux éleveurs, ces derniers sont invités à présenter directement leurs produits à la remonte.

Les achats au dépôt se font de toutes mains.

Vols d'outils

Le nommé Berthet, charpentier au Vaudeluy-Rillé, est venu se plaindre à la gendarmerie qu'on lui avait volé des outils qu'il avait laissés dans un chantier, à Chavaunou.

On n'a pu découvrir encore l'auteur de ce vol.

Vol de volailles

On a volé, il y a une dizaine de jours, deux lapins, huit belles poules et un superbe coq gris à la femme Vaillant, aubergiste à Neuillé.

Pour entrer dans le poulailler qui est adossé à la maison et grillagé, le ou les voleurs ont opéré, sur une porte qui communique d'un hangar avec le poulailler, une pesée dont on a retrouvé les traces et qui a fait sauter le verrou.

On ignore par qui le vol a été commis.

Fête à Brézé

Dimanche, le Syndicat de Brézé a célébré sa fête annuelle de la Saint-Vincent. Quarante membres, ayant à leur tête leur sympathique président, M. Couscher de Champfleury, après avoir entendu la messe, se sont réunis le soir en un banquet où n'a cessé de régner la plus franche cordialité.

Une conférence d'agriculture pratique faite par M. Couscher a obtenu un légitime succès.

Cette fête, loin d'être, comme on l'a prétendu, un élément de division, donne au contraire un parfait exemple d'union fraternelle, et c'est dans l'espoir de se retrouver plus nombreux que les syndiqués se sont dit : à l'année prochaine.

Accident à Doué

Samedi 21 janvier, M. Guillon, propriétaire à Doué, faisait faire une réparation dans sa cave. Il causait depuis quelques minutes avec ses ouvriers quand un bloc énorme de plâtre s'abattit sur lui.

Les ouvriers le dégagèrent rapidement et le transportèrent sur son lit. Un médecin fut appelé aussitôt et donna les premiers soins.

On espère, malgré les sérieuses inquiétudes qu'on a eues un moment, qu'il ne surviendra pas de complications plus graves.

M. Guillon l'a échappé belle !

La fin d'une grève à Nantes.—Arbitrage de M. Flornoy

Depuis longtemps, nous soutenons que l'arbitrage est le seul remède à opposer aux grèves trop fréquentes qui se produisent sur tous les points du territoire.

Un exemple frappant vient d'en être donné à Nantes :

Il y a huit jours, à la suite d'une réduction de salaire, 250 ouvrières de l'usine de corderie Loyant se mettaient en grève. Aussitôt les socialistes prirent la direction et, de jour en jour, la question s'aggravait. Le salaire seul avait été cause de la grève et déjà on y mêlait le surmenage des apprenties, les vexations d'un contre-maître et beaucoup d'autres griefs.

Les ouvrières, entraînées plus loin qu'elles ne le voulaient, allèrent alors trouver un homme sage, modéré et chrétien, très connu de la population ouvrière par le dévouement qu'il ne cesse de lui témoigner : c'était M. Flornoy, celui-là même qui, l'année dernière, a fait plusieurs remarquables conférences à Saumur. Elle lui demandèrent d'être leur arbitre dans le grave dissentiment qui s'était élevé avec leur patron. M. Flornoy accepta, il s'associa avec un de ses amis, M. Thubé, ancien magistrat, et tous les deux se mirent à l'œuvre.

En quelques heures et après de très courts pourparlers avec M. Loyant, ils rendirent une décision dont la justice fut immédiatement re-

connue par tous. La grève était finie et les ouvrières rentraient dans leurs ateliers, pénétrées de reconnaissance pour l'homme désintéressé qui leur avait épargné les misères d'une grève prolongée.

Exemple à suivre

M. Avice, banquier à Paris, vient d'adresser à M. le Maire du Mans une lettre contenant la somme de 3,000 fr., destinée à être distribuée aux pauvres de la ville. Ce don est fait par M. Avice en qualité de compatriote manceau.

Voilà un exemple à imiter par les privilégiés de la fortune.

Dédié à l'Administration municipale de Saumur

La paroisse de Saint-Héliier, dit le *Journal de Rennes*, est une des plus pauvres. L'ingénieuse charité de son excellent curé a cependant trouvé moyen d'établir dans une dépendance du presbytère un fourneau économique.

Tous les jours, M. le curé et ses vicaires revêtent un tablier et servent eux-mêmes cent soixante-dix enfants, auxquels ils distribuent une excellente soupe, du pain et la viande ; le vendredi, la viande est remplacée par des haricots. Il faut voir ces nombreux enfants, doués d'un si bon appétit, se presser joyeux autour de leur bienfaisant curé.

Mort au milieu d'un banquet

M. Choplin, notaire, conseiller général républicain du canton de Pontvallain (Sarthe), étant allé, dimanche soir, à Yvré-le-Pôlin afin d'assister au banquet des vignerons, a été frappé d'une attaque d'apoplexie au milieu du banquet... M. Choplin était âgé d'une quarantaine d'années.

Suicide d'un soldat

Dimanche soir, au Mans, un soldat du 20^e régiment de chasseurs à cheval, nommé Alluce, âgé de 22 ans, s'est pendu au moyen d'une corde à fourrages dans le réfectoire du 31^e régiment d'artillerie, où il était en subsistance.

Avant de se suicider, Alluce avait écrit une lettre à l'adresse de ses parents, les informant de son funeste projet.

Campagne viticole dans le Gers

On nous signale une vigoureuse campagne entreprise par des prêtres du Gers pour la reconstitution des vignobles ruinés par le phylloxéra. Deux curés de campagne, MM. les abbés Farel et Guinot, font des conférences dans tout le département avec une remarquable compétence et un plein succès.

Éclatant témoignage de l'intérêt que l'Eglise porte même aux intérêts économiques et matériels.

CONSEIL MUNICIPAL DE SAUMUR

Séance du 21 janvier 1893

La séance est ouverte à huit heures, sous la présidence de M. Peton, maire, assisté de M. Piéron, premier adjoint.

Sont présents : MM. Hubert, Grosbois, Girardier, Julien-Simon, Doussain, Péan, Lamy, Galbruc, Guibert, Bribard, Boisson, Besnard, Milon, Langlois, Lacroix, Rivain et Roland.

M. Pannier, Poisson et Bonneau se font excuser. Les autres estiment qu'une séance où l'on va décider un emprunt de 600,000 fr. ne vaut pas la peine qu'on se dérange.

M. Lamy, élu secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté après une observation de M. Girardier.

M. Hubert, rapporteur de la commission de la voirie, donne lecture de son rapport dont la conclusion est un emprunt de 600,000 francs destiné à éteindre la dette flottante et à exécuter les différents travaux réclamés (?) par la population.

Au nombre des travaux projetés figure un marché couvert sur l'emplacement duquel on n'est pas encore fixé. Les uns ont proposé la cale et le quai de Limoges, ce qui dispenserait d'expropriations coûteuses, mais la commission n'a encore rien décidé et se propose d'étudier les différents projets mis en avant.

RAPPORT DE M. DOUSSAIN

M. Doussain donne lecture de son rapport au nom de la commission des finances.

Après exposé de la situation financière de la ville, il conclut à un emprunt de 600,000 francs dont 102,000 francs pour l'extinction de la dette flottante et 498,000 francs pour divers travaux dont il donne l'énumération.

M. le Maire dit qu'avant de s'occuper des travaux projetés, il faut statuer sur la question de l'emprunt.

— Ce projet d'emprunt, dit-il, avait semblé inquiéter quelques-uns de nos concitoyens ; mais, après le rapport si clair et si lumineux de M. Doussain, ils doivent se rassurer. Comme l'honorable rapporteur l'a fort bien démontré, cet emprunt n'est pas au-dessus de nos moyens.

« On a parlé dans le public de déficit, de situation incorrecte. Il n'y a pas de déficit, il y a une dette flottante qui provient de l'accumulation de petites dettes contractées envers des entrepreneurs, des fournisseurs, par l'administration précédente, et dont le rapport vous a donné le détail.

« Ces dettes, l'administration ancienne les aurait parfaitement éteintes, et si elle ne l'a pas fait c'est qu'elle comptait sur l'emprunt que nous vous proposons.

« Nous vous demandons donc, messieurs, de vouloir bien voter l'emprunt en question. »

MARTHE

Par JEANNE SANDOL

— D'abord, vous avez bien la souvenance de m'avoir dit que la blanche vieillissait, et que, pour ménager ses forces, il fallait la garder aux environs des étables. J'ai donc fait selon votre commandement en attachant au cou d'une plus jeune bête la grosse cloche de la vache maîtresse. Eh bien, c'est depuis ce jour-là que la pauvre bête languit de son mal. Ce vieux pâtre aurait-il raison de dire qu'une vache maîtresse meurt quelquefois de chagrin et de honte quand on lui ôte la grosse sonnette qui marque sa place en tête du troupeau ? Cette honte d'une bête est-elle chose croyable ? Avez-vous déjà vu ou bien oui parler d'une chose semblable, maîtresse ?

— Déjà vu ? non pas de mes yeux, Jean, mais entendu conter ce fait par les anciens du pays, oui, bien souvent.

— Allons voir cette pauvre bête, ma bonne mère Claudine, et rendons lui la marque de sa dignité, dit Marthe. Pauvre créature, elle pré-

fère mourir que d'être déshonorée, murmura-t-elle tout bas avec un singulier sourire.

XVII

— Non, monsieur l'ingénieur, Marthe n'est point dans le verger, vous allez la trouver au chalet, répond Claudine Pelzac au jeune homme, qu'elle vient de rencontrer sur la route.

— M^{lle} Marthe n'est plus souffrante ? Son indisposition d'hier n'a pas eu de suite ?

— Pas du tout, monsieur ; Marthe est un peu lasse, voilà tout, car nous avons déjà fait ce matin une course dans la montagne.

— Pensez-vous que je puisse aller la voir sans la déranger ?

— Oh ! que non, monsieur, vous ne la dérangerez pas. Je suis même toute contente que quelque chose la fasse un peu sortir de ses livres. Grand Dieu ! doit-elle en savoir long, cette Marthe ! Je gage qu'elle en remonterait à M. le curé. Lire ! toujours lire, à quoi cela peut-il bien servir, je vous le demande ? La sagesse d'une femme ne s'apprend pas dans les livres, n'est-ce pas, monsieur ? Chérir son mari, être une bonne mère, ça s'apprend tout seul, dit en riant la bonne Claudine. A tout à l'heure, ajouta-t-elle en s'éloignant.

Marthe est, en effet, entourée de ses livres. Sur la table auprès de laquelle elle est assise, sont rangés des cahiers de notes qu'elle parcourt avec une grande attention. Elle paraît même tellement absorbée dans son travail, qu'elle n'a pas entendu l'entrée de M. de Mandat. Sa surprise se traduit avec un tressaillement.

— La porte était ouverte, dit le jeune homme en s'excusant. Pardonnez-moi de vous interrompre. Je suis si heureux de pouvoir profiter des quelques minutes de solitude où je vous trouve.

Marthe se dit que le moment est venu de faire bravement son sacrifice ; mais ce sacrifice doit s'accomplir sans faiblesse apparente, le sourire aux lèvres, la physionomie impénétrable et calme ; pour cela, elle appellera à son aide toute sa fierté. Son orgueil, toujours si prompt à s'éveiller, ne lui fera pas défaut. La voilà bien armée, elle se sent forte, son regard ne la trahira pas. Levant alors les yeux sur le jeune ingénieur, elle comprend que là est le danger. Quelle émotion fait pâlir ce visage énergique et trembler cette voix dont le timbre est bien plus fait pour le commandement que pour la prière. Sur le front du jeune

homme rayonne encore l'espérance !

Ah ! pourquoi Marthe n'a-t-elle pu s'enfuir ?... Pourquoi faut-il qu'elle accomplisse, sans le secours d'une famille, une tâche aussi rebelle que la sienne ?

— Mademoiselle Marthe, dit-il enfin, je viens chercher aujourd'hui une réponse à la demande que je vous ai adressée hier. Il m'a semblé, au moment où nous avons été interrompus, que cette réponse devait m'être favorable. J'ai conçu de cette espérance une telle joie que je viens vous supplier de la formuler nettement. L'incertitude est un supplice que je ne sais point supporter. Il est dans ma nature d'aller au-delà de la souffrance plutôt que de l'attendre. Eh bien, dit-il en souriant pour dissimuler son trouble, j'attends le coup qui doit me frapper, voici la place, ajouta-t-il plus bas, en indiquant sa large poitrine.

Me suis-je fait illusion ? reprit-il d'un ton grave, frappé du calme et de la froideur avec lesquels Marthe l'écoutait ; hier, j'avais espéré... J'avais cru... Ah ! je vous en prie, Marthe, s'écria-t-il tout-à-coup avec véhémence, je vous connais assez pour savoir que vous êtes vaillante et sincère, parlez donc, je vous écoute.

(A suivre.)

Ici on nous permettra d'ouvrir une parenthèse.

Il n'y a pas de déficit, dit avec un aplomb mielleux notre bon maire, seulement il y a du retard ; il n'y a pas de dettes, mais on doit de l'argent. Ceux qui se contenteront de cette explication plus que machiavélique ne sont pas des casuistes bien exigeants.

Vous avouez devoir : pour le Bureau de bienfaisance, 11,800 fr. ; pour la caisse des écoles, 10,000 fr. ; à M. Gallard, 45,624 fr. ; pour l'école des Récollets, 18,573 fr. ; à M. Jublin, 5,443 fr. ; à M. Prudhommeau, 2,080 fr. ; et plusieurs petites sommes formant avec celles-ci un total de plus de **CENT MILLE FRANCS**, soit **UN TIERS** des revenus de la Ville, et que celle-ci n'a pas le premier sou pour payer.

Car enfin, ces 600,000 francs, vous ne les tenez pas ; il faut que les Chambres le votent aussi cet emprunt et, de votre propre aveu, toutes les formalités ne demanderont pas moins de 6 à 8 mois de délai, au minimum.

Etsi, dans l'intervalle, un créancier impatient vous mettait l'huissier aux trousses, qui paierait les frais ? Sont-ce les administrateurs qui ont laissé dépasser les crédits, pour employer votre langage ? Non, ce seraient les bons contribuables, n'est-ce pas ?

Et si les Chambres refusaient d'homologuer votre emprunt, avec quoi paieriez-vous ce petit arriéré, comme vous semblez vous plaire à le nommer ?

Avouez donc qu'il y a **DÉFICIT, GROS DÉFICIT**, que vous essayez de noyer dans un gros emprunt, et tâchez à l'avenir de nous faire un peu de meilleure administration.

M. Besnard, sans être hostile au projet d'emprunt, fait remarquer qu'il est des travaux projetés dont l'urgence ne lui apparaît pas, la construction d'un marché couvert par exemple. On pourrait renvoyer ce projet à plus tard. Beaucoup de villes n'ont pas eu à se louer de ces marchés.

M. le Maire répond que la population réclamait un marché couvert. Que si des villes n'ont pas réussi, dans d'autres le succès a été complet. S'il vient peu de monde au marché de Saumur, cela vient de ce qu'on est exposé à toutes les intempéries. Avec un marché couvert, les marchands viendraient en plus grand nombre. D'ailleurs, ce travail assainirait tout un quartier.

M. Besnard trouve énorme la somme demandée pour cet établissement. Quant à la question d'assainissement, il ne manque pas d'autres quartiers insalubres, sur les Ponts par exemple.

M. Piéron. — Nous n'avons jamais voulu dire que la somme de 212,000 fr. serait totalement appliquée à la construction d'un marché couvert. Nous ne le savons pas, d'ailleurs, puisque nous ne sommes pas d'accord sur le choix de l'emplacement. Si on construisait sur le quai, par exemple, cela coûterait moins cher. La question de la dépense est donc réservée.

Nous vous demandons de voter cette somme pour justifier l'emprunt. C'est une formalité sans laquelle nous n'obtiendrions pas l'autorisation.

Sous le bénéfice de ces observations, le principe d'un emprunt de 600,000 francs est voté à l'unanimité.

On passe ensuite à la discussion des différents travaux projetés.

QUARTIER DES PONTS
1° L'achèvement de la rue de la Reine-de-Sicile, vrai cloaque où l'eau séjourne, et où la nuit les passants peuvent tomber dans des trous et des ornières au risque de se casser les membres. Coût : 30,000 fr.

2° La construction d'un égout rue de l'Arseuil et rue du Roi-René. Coût : 6,000 fr.

3° La construction d'une avenue à la gare d'Orléans.

La dépense sera de 12,000 fr. pour la Ville.

M. Besnard. — Cette avenue longera-t-elle tout le mur actuel ?

M. le Maire. — Parfaitement, et cela changera bien l'aspect de notre gare. Le projet est

très joli. J'ajoute que M. Liébault m'a autorisé à vous dire que la marquise serait bientôt installée sur les quatre voies.

Adopté.
QUARTIER SAINT-PIERRE
1° Construction d'un égout portant du carrefour Dacier à la Loire. Coût : 12,000 fr.

2° Erection d'un kiosque pour la musique. Coût : 10,000 fr.

3° Ecole d'asile rue de Fenet. Coût : 30,000 francs.

M. Besnard. — Je ne vois pas la nécessité de cette dépense. Il y a là un asile religieux qui me paraît suffisant pour le quartier.

M. le Maire. — Abondance de biens ne nuit pas. Mon honorable collègue sait bien que moins il y a d'enfants dans un établissement, moins il y a de danger d'épidémie.

Adopté.
QUARTIER SAINT-NICOLAS
Prolongement de la rue Chanzy jusqu'à la place de la Bascule. Dépense : 60,000 fr.

M. le Maire dit que cette percée est de nature à embellir ce quartier, que des immeubles ne manqueraient pas de se construire de chaque côté de la nouvelle rue, ce qui donnera du travail aux ouvriers.

M. Langlois trouve que c'est un peu cher.

M. le Maire démontre que la question d'assainissement n'est pas aussi étrangère à la question que veut bien le dire M. Langlois.

Adopté.
QUARTIER SAINT-LOUIS
Redressement de la rue de Lorraine à son accès dans la rue Beaurepaire. Coût : 20,000 francs. — Adopté.

QUARTIER DE NANTILLY
1° Elargissement du chemin rural allant du Clos-Boanet à Chaintres. Coût : 5,000 francs.

2° Acquisition des maisons rue de l'Hôtel-Dieu et en face l'église de Nantilly, de façon à dégager cet édifice. Coût : 30,000 francs.

M. le Maire a reçu une lettre de M. Magne l'avisant que les travaux de restauration de l'église de Nantilly pourront être commencés en avril ou en mai au plus tard.

Adopté. (A suivre.)

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 24 janvier 1893.
Après la hausse d'hier, il se produit des réalisations qui, sans altérer l'attitude très ferme du marché, ont eu pour conséquence une légère réaction sur les cours de la veille.

Le 3 0/0 reste à 96.95 et le 1/2 à 106.40.

La Rente Italienne revient après une courte défaillance à son cours de la veille de 90.42.

L'action de la Banque de France se maintient aux environs de 3,900 fr. Le Crédit Foncier conserve son avance à 1,002 fr. M. Christophle a déclaré que les dépôts dont le chiffre est au-dessous de la limite statutaire de 100 millions sont représentés par des valeurs de l'Etat français ou garanties par l'Etat français.

La Banque de Paris est bien tenue à 627. Le dividende de 30 fr. en 1891 paraît être un minimum par suite des estimations très réduites d'une partie des valeurs de son portefeuille.

La Société Générale est en progrès à 471.25.

Le Crédit Lyonnais est en avance à 755 fr.

Le Comptoir National d'Escompte s'inscrit au pair de 500 fr. au comptant.

L'obligation Beyrouth-Damas-Hauran se cote en progrès marqué à 306 fr.

L'obligation 5 0/0 de la Compagnie Nationale d'Electricité est recherchée à 237.50.

Les Chemins Économiques valent 419 fr.

Ch. HEYMAN et C^o,
10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

La Banque V^o LAMBERT

et Fils a l'honneur d'informer ses clients qu'elle paie dès à présent, **SANS FRAIS**, les coupons à l'échéance de **Février**.

Elle exécute sans Commission les **Ordres de Bourse** et, dans le but d'être agréable à sa clientèle, elle reçoit des dépôts de fonds à vue et à échéance, pour lesquels elle accorde un **intérêt variable** suivant l'époque de remboursement.

Marché de Saumur du Samedi 24 Janvier

Froment-commerce, l'hectolitre	17	Bœuf ou vache, le kil.	1 60
id. halle (moyenn.)	16 80	Veu	1 60
Méteil	13 90	Mouton	2 40
Seigle	11	Porc	1 60
Orge	9	Poulets la couple	4 —
Avoine	9	Dindonneaux	14 —
Sarrasin	10	Canards	5 —
Haricots blancs	20	Oies	11 —
Haricots rouges	20	Beurre le kilog.	2 40
Fèves	—	(Œufs la douzaine)	1 15
Noix	13	Foin, la charretée de 780 kilog.	110 —
Châtaignes	10	Luzerne	110 —
Sel les 100 kil.	15	Paille	47 —
Son	13	Huile de noix, 50 kil.	130 —
Pommes de terre, la barrique,	8	Chanvre 1 ^{re} qualité les 52 kilog.	500 —
Farine, la culasse de 157 kilog.	48	id. 2 ^e	—
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	id. 3 ^e	—
id. 2 ^e id. Of. 30	—	Charbon de bois, les 100 kilog.	16 —
id. 3 ^e id. Of. 28	—	Charbon de terre	4 50

Cours des Vins.

Rouges.	
Souzay et environs	la barrique 100 à 115
Champigny	110 à 120
Varrains	100 à 115
Bourgueil	110 à 120
Restigné	100 à 115
Chinon	100 à 115
Blancs.	
Coteaux de Saumur	la barrique 80 à 90
Ordinaires, environs de Saumur	70 à 80
Saint-Léger et environs	70 à 75
Varrains et environs	70 à 80
Le Puy-Notre-Dame et environs	60 à 70
La Vienne	60 à 70
Cidre de Bretagne	la barrique 35 à 38
Cidre de Normandie	36 à 40
Eau-de-vie, droits non compris	l'hectolitre »
Vinaigre de vin	»

LE MONDE ILLUSTRÉ

43, QUAI VOLTAIRE, PARIS.

Sommaire du numéro du 21 janvier 1893

GRAVURES
PORTRAITS : Les nouveaux ministres : M. Viger, ministre de l'Agriculture ; — Le général Loizillon, ministre de la Guerre ; — L'amiral Rieunier, ministre de la Marine.
BEAUX-ARTS : Le portrait du Mousse, tableau de J. Deanneulin.
DAHOMÉY : L'expédition française : La grande Case royale, à Cana — Bataille de Yokoué. — Tombeaux de la famille royale à Cana. — Attaque du convoi dirigé par le lieutenant Comperat, entre Adgou et Kossoupa. — Case des sacrifices, à Cana. — Incendie d'Abomey par les Dahoméens. — Prisonniers Dahoméens au poste.
MODE : La Mode en janvier 1893.
PARIS : Sur la glace au Bois de Boulogne.

TEXTE

CHRONIQUES : Le Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Théâtres, par H. Lemaire. — Chronique musicale, par A. Boisard. — Sur la glace, au Bois de Boulogne, par M. Vallery-Radot. — La Mode, par Ludka. — Au Dahomey, etc., etc.
Explication de gravures, Echecs, Rébus, Récréations de la famille, Bibliographie, Revue comique, Choses et autres, etc., etc.
Nouvelle en cours de publication : La fête de Lardinois, par A. P. Laneau.
En supplément : Mathilde Laroche, roman de J. Berr de Turique ; — Illustrations de Marold.

Le numéro : 50 centimes.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE SUIVANT DÉCRET DU 4 MAI 1864

CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 34 ET 36, RUE DE PROVENCE, PARIS

AGENCE DE SAUMUR
Rue du Marché-Noir, 19.

Comptes de Chèques. — Dépôts à échéance fixe. Chèques directs sur France et Étranger. Ordres de Bourse. — Souscriptions.

Avances et Opérations sur Titres. — Garde de Titres. Escompte et Encaissement d'Effets de Commerce. Escompte et Encaissement de Coupons.

(Paiement sans frais des coupons des C^o de l'Est, du Midi, d'Orléans, de l'Ouest, de Paris-Lyon-Méditerranée, etc.)

La SOCIÉTÉ GÉNÉRALE possède des Succursales dans les principaux quartiers de Paris et dans les principales villes de France.

M. Pradeau, Pharmacie Centrale, rue de la Tonnelle, 27, à Saumur, vient de s'assurer le dépôt unique, pour la région, des :

PILULES MARTIALES

De CH. VAIDY
Pharmacien à Trentemoult (Loire-Inférieure).

Ce ferrugineux est sans conteste celui qui guérit, de la façon la plus prompte et la plus radicale, les affections du sang, telles que :

Anémie, Chlorose, Eczéma.

20 années de succès toujours croissants ont fait des Pilules Martiales le ferrugineux le plus populaire qu'il y ait.
N. B. En cas de constipation, employer en même temps les Pilules Purgatives de Ch. Vaidy.

Dernières Nouvelles

M. ANDRIEUX

Le bruit a couru hier soir, vers minuit, que M. Andrieux aurait été victime d'une tentative d'assassinat.

Rien n'est venu confirmer cette fâcheuse nouvelle.

L'AFFAIRE DU PANAMA

Le juge d'instruction a transmis hier, à quatre heures, le dossier complet des corrupteurs et des corrompus au parquet du procureur de la République.

On continue à affirmer que la formalité de l'inculpation ne préjuge pas la manière de voir de M. Franqueville, et qu'il serait possible de voir certains inculpés bénéficier d'ordonnances de non-lieu. De hautes influences auraient agi dans ce sens. On ne peut, en réalité, rien préciser, et ce ne sera que demain que l'on connaîtra, d'une façon certaine, le sort des dix-sept personnes dont nous avons cité les noms.

ARTON

A la préfecture de police on affirme qu'on a réussi à retrouver la trace d'Arton. On déclare même que son arrestation est imminente.

CORNÉLIUS HERZ

De mauvaises nouvelles seraient arrivées hier au parquet sur la santé de Cornélius Herz, et il est question de nouveau du départ de M. Franqueville pour l'Angleterre.

Le sergent Bartel est le seul agent qui surveille le prisonnier.

Une des filles du docteur Herz est partie pour Paris, l'autre fille reste avec l'infirmière et avec M^{me} Herz au chevet du malade.

Le détective qui garde à vue le docteur Cornélius Herz, aidé par des détectives de la police locale, a déclaré à ces derniers qu'il pouvait se passer de leurs services, l'état du malade étant suffisamment grave pour que toute possibilité d'évasion ait disparu.

Le docteur a fait une visite à M. Herz. Il déclare que ce dernier est atteint d'insomnie accompagnée d'une grande faiblesse, et que ce sont deux graves symptômes.

LES RENFORTS ANGLAIS EN ÉGYPTÉ

Le premier bataillon du régiment d'infanterie écossais, se trouvant à Gibraltar, a reçu l'ordre de se rendre en Egypte.

L'augmentation de l'armée anglaise d'occupation sera limitée à deux bataillons qui seront casernés à Alexandrie, et non au Caire, où ils ne se rendront que si les circonstances l'exigeaient.

LE CZAREVITCH A BERLIN

Le Moniteur de l'Empire annonce que le grand-duc héritier de Russie sera reçu à la gare, par l'Empereur, accompagné de tous les princes de la famille royale de Prusse.

N'APPLIQUEZ JAMAIS un VÉSICATOIRE sans vous être procuré Le VÉRITABLE VÉSICATOIRE D'ALBESPEYRES
Le plus efficace des vésicants.
Édiger Signature d'ALBESPEYRES sur le côté vert.
PARIS, 80, Faub. St-Denis et toutes les Pharmacies.

ÉPICERIE CENTRALE
Rue Saint-Jean.

Pâtés de foies gras et Gibiers truffés des premières marques

Pâtés de foies gras truffés, terrine n° 14	1 75
—	12 3 00
—	10 4 25
—	9 5 50
—	8 7 25
—	7 10 50
—	6 14 00

Foies gras au naturel, de 4.50 à 4.75

Pâtés de foies gras de Canards, n° 10	4 25
Pâtés de foies gras truffés de Canards, n° 12	3 25
Mauviettes désossées, truffées et farcies aux foies gras	3 50
Pâtés d'Alouettes, depuis 1 fr. 25 jusqu'à 5 fr. 50	
Pâtés de Grives, de Faisan, de Bécasse, de St-Hubert, depuis 2 fr. 60 à 5 fr. 50	

PÂTES EN CROUTE SUR DEMANDE EN 24 HEURES
Truffes brossées sur choix, depuis 1 fr. la boîte.

Le Gérant : G. JOUAUST

Etude de M^e BOURASSEAU, huissier à Doué.

VENTE

Par autorité de justice.

On fait savoir au public que le DIMANCHE 29 JANVIER 1893, heure de midi, il sera, par le ministère de M^e BOURASSEAU, huissier à Doué, procédé au domicile de M. Pineau, rue de la Sirène, à Doué, à la vente au enchères de meubles et marchandises consistant en :

Chenêts, pelles, pincettes, lampes, suspensions, verres, vaisselle, batterie de cuisine, tables, chaises, bureau, buffet, coffre-fort, tapis, lits, couettes et matelas, charrette à bras, brouettes, deux équipages de voiture ;

Eau-de-vie, cognac, rhum, vermouth, sirops, vinaigre, madère, malaga, frontignan, une grande quantité de liqueurs de toutes sortes, et fruits à l'eau-de-vie, abricots, cerises, prunes, absinthies en fûts et en bouteilles ;

Quinze grandes tonnes dites foudres avec leurs cannelles en cuivre, diverses petites tonnes et fûts en grand nombre avec beaucoup d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 10/0.

Etudes de M^e DE LA MONTAGNE et JOUSSET, notaires à Niort.

Adjudication Volontaire

DU

CAFÉ-CONCERT DES FLEURS

En l'étude de M^e DE LA MONTAGNE, le lundi 6 février 1893.

Revenu . . . 2,950 fr.

Mise à prix. . . 13,000 fr.

S'adresser auxdits M^e DE LA MONTAGNE et JOUSSET, et à MM. ARNAUD et AIMÉ, experts à Niort.

ON DEMANDE un Jardinier fleuriste et Cocher, s'il était marié, la femme comme cuisinière ou femme de chambre.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER PRÉSENTEMENT UNE MAISON

Comprendant : Au rez-de-chaussée, trois pièces, remise, écurie, buanderie, caves ;

Au premier étage, six pièces ; Au deuxième étage, trois grandes pièces, au-dessus vastes greniers ;

Jardin d'une contenance de 36 ares avec sources et bassins, bien planté d'arbres de différentes essences ;

Basse-cour dans le jardin.

Vue splendide sur la Loire.

S'adresser à M. GIRARD, expert à Saumur, rue Pavée, n° 4.

M^{me} LAFEUILLE prévient MM. les Ouvriers de Saumur qu'elle ne paiera pas les réparations que l'on fera dans sa maison de la rue Gambetta, 1, sans son assentiment.

Affaire à saisir

A CÉDER sans argent comptant et à prix d'estimation, pour CAUSE DE DÉCÈS, une Ancienne Maison d'Épicerie avec débit sur le comptoir, située dans un des quartiers les plus commerçants du centre de la ville d'Angers.

Affaires prouvées, 60 fr. par jour. A l'essai.

S'adresser ou écrire à MM. MACÉ et BRETON, 5, rue Voltaire, Angers.

Renseignements gratuits.

A SAINTE-GENEVIÈVE Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie Pour Cadeaux (Fêtes et Etrences)

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIER

PHARMACIE A. CLOSIER

N° 90, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

CABINET D'APPLICATION

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varices, de Ceintures, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

GRANDE ÉPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

IMBERT FILS

Fromages extra		Saucissons de Lyon, d'Arles et de Lorraine	
Camembert, double crème.	0,60	Saucisses fumées, 2 pour	0,25
Brie, véritable, 1/2 kil.	1,40	Poitrine fumée, 1/2 kil.	1,40
Gruyère, extra, —	0,85	Jambon désossé roulé,	1,50
— Emmenthal, —	1,20	Pâtés de foies gras truffés, de Strasbourg et de Ruflec,	
Port-Salut, de la Trappe,	1,50	1,75 ; 2,75 ; 3,75 ; 5 et 8 fr.	
Roquefort,	1,60	Crème de foies gras pour Sandwichs	la boîte 1,10 et 2,25
Hollande pâte grasse,	1,10		
Choucroute de Strasbourg,	2,00		

Pâtés truffés : Alouettes, Bécasses, Grives, Perdreaux, Lièvre, la terrine, 2,75, 3,75 et 5 fr.

Gâteaux Lorientais, 60, 1,20 et 1,50

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^e Rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND

12 PAGES IN-4°

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ À DES ROMANS ILLUSTRÉS.

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille ; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint de s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^e, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en prenant soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition : trois mois, 3 fr. 50 ; six mois, 7 fr. ; douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure colorée chaque numéro : trois mois, 7 fr. ; six mois, 13 fr. 50 ; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département

EN VENTE HISTOIRE de SAUMUR

Pendant la Révolution

Par M. O. DESMÉ de CHAVIGNY

Chez tous les Libraires.

Saumur, imprimerie PAUL GODET.

CHEMINS DE FER

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX							
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir
Paris			7 55	12 50	7 55	8 30	11 25
Chartres	6		9 34	10 12	9 41	10 12	1 23
Château-du-Loir	10 12		12 20	1 58	6 37	12 30	1 10
Noyant-Méon	11 20		1 3	3 8	7 40	1 15	5 56
Linières-Bouton	11 29			3 17	7 49		6 6
Vernantes	11 43			3 30	8		6 16
Blou	11 54			3 41	8 10		6 26
Vivry	12 2		1 28	3 49	8 17		6 33
SAUMUR (Orl.)							
(arrivée)	12 15		1 38	4 2	8 29	1 50	2 24
(départ)	12 20		1 44	4 14	8 34	1 55	2 29
Nantilly (arrivée)	12 28			4 22	8 41		7
SAUMUR (État)							
(arrivée)	12 39			4 35	8 52		7 12
(départ)	12 45			4 41	8 58		7 18
Nantilly (départ)	12 52			4 48	9 05		7 25
Chacé-Varrains	12 58			4 54	9 11		7 31
Brézé-Saint-Cyr	1 4			5 0	9 17		7 37
Montreuil-Bellay	1 10		2 15	5 6	9 23	2 25	7 43
Thouars	2 10		2 44	5 10	9 30	2 52	7 49
Niort			4 30	5 19	9 39	3 00	7 56
Saintes			6 24	5 59	9 54	3 15	8 10
Bordeaux			9 56	6 22	9 3	3 40	8 17

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS							
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir
Bordeaux				5 40	8 25		12 30
Saintes			7 12	9 9	11 40		3 40
Niort	5 25		9 42	10 51		2 7	2 38
Thouars	8 35		12 12	12 45	1 35	4 28	5 6
Montreuil-Bellay	9 40		6 56	1 7	2 39	5 4	5 48
Brézé-Saint-Cyr	9 59		7 17		2 53	5 18	6 3
Chacé-Varrains	10 11		7 26		3	5 26	6 3
Nantilly (arrivée)	10 16		7 31		3 5	6 14	
SAUMUR (État)							
(arrivée)	10 23		7 46		3 16	6 26	9 55
(départ)			7 25		3 15	6 5	
Nantilly (départ)			7 36		3 6	6 16	
SAUMUR (Orl.)							
(arrivée)			7 47		3 14	6 24	
(départ)			7 57		3 18	6 29	
Vivry			8 11		3 30	6 43	
Blou			8 20		3 36	6 52	
Vernantes			8 33		3 49	7 6	
Linières-Routon			8 46		4	7 18	
Noyant-Méon			9 1		4 11	7 31	
Château-du-Loir			10 22		5 18	7 58	
Chartres			2 47		5 56	9 46	12 45
Paris			5 55		7 30	11 20	2 27

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON					
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir
Saumur	7 52	11 16	4 31		
Port-Boulet	8 40	12 25	7 5		
Chinon	9 4	1 5	7 29		
Chinon				7 41	4 35
Port-Boulet				8 8	4 58
Saumur				9 2	5 14

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS					
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Marc. matin	Omn. matin	Mixte soir
Poitiers	6 5	6 45	12 53	7 25	
Moncontour	7 41	10 47	2 34	8 52	
Loudun	8 42	1 39	3 56	9 36	
Montreuil (ar.)	9 19	2 14	4 35	10 15	
(départ)	6 50	9 27	4 5	8 10	29
le Vaudelnay	7 2	9 39	4 30	5 19	10 50
Baugé	7 14	9 51	4 53	5 30	11 1
Doué	7 22	9 58	5 43	5 38	11 8
Martigné	7 45	10 20	6 33	5 48	11 28
Angers	9 12	11 45	9 12	7 22	12 29

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS													
STATIONS	Omn. matin	Expr. matin	Omn. soir	Omn. matin	Expr. matin	Omn. soir	Omn. matin	Expr. matin	Omn. soir	Omn. matin	Expr. matin	Omn. soir	Omn. matin
Nantes d.	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3
Angers d.	6 30	10 27	11 55	2 57	4 55	5 10	9 35	1 16	1 45				
La Ménitré	7 10	10 49	12 27	3 42	5 20	6	10 1	1 46	2 26				
Les Rosiers	7 19	10 56	12 34	3 52		6 13							
St-Clément	7 26		12 40	3 59		6 22							
St-Martin	7 33		12 45	4 7		6 31							
Saumur ar.	7 46	11 11	12 55	4 20	5 41	6 48	10 24	2 13	3 5				
— dt.	7 52	11 16	1 1	4 31	5 44	6 58	10 30	2 16	3 13				
Varennes	8 05	11 26	1 11	4 45		7 16							
Port-Boulet	8 20	11 35	1 21	5 1	6 1	7 34	10 50	2 38	3 47				
Langeais	8 59	11 55	1 50	5 46	6 23	8 30	11 16	3 9	4 32				
Tours arr.	9 42	12 33	2 25	6 35	7 10	9 43	11 44	4 11	5 46				
Paris arr.	4 28	4 48	9 30	11 59	11 59	5 8	10 39	10 39					

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES													
STATIONS	Omn. matin	Direct. matin	Expr. matin	Omn. soir	Omn. matin	Expr. matin	Mixte matin	Expr. matin	Omn. soir	Omn. matin	Expr. matin	Omn. soir	Omn. matin
Paris (départ)	11 20	12 20	9 25	11 45	11 5	8 25	12 45	11 20					
Tours (départ)	5 43	8 47	1 20	4 51	7 15	11 57	10 40	2 53					
Langeais	6 21	9 30	2 10	5 46	8	12 40	11 25	3 30					
Port-Boulet	6 52	10 7	2 35	6 18	8 37		12 22	3 50					
Varennes	7 3	10 19		6 29	8 49		12 39	4 5					
Saumur (arrivée)	7 14	10 32	2 54	6 40	9 2	1 12	12 57	4 5					